

REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE D'OLIVESE DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 27/2020

Séance du **10 juillet 2020**

OBJET : Subvention au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Ornano-Sartenais-Valinco-Taravo.

Nombre de membres : **11**

Afférents au conseil : **11**

En exercice : **11**

Date de la convocation : 03/07/2020

Date d'affichage : 03/07/2020

Ayant délibéré : 10 Votés Pour : 10

Votés Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt, le dix juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Madame MURRUCCIU Karine a été élue secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	Monsieur BRANDIZI Pierre
M. POLI Jean-Baptiste	Etaient absents
M. BRUNETTI Alain	Mme GUIQUET Sandra
M. MARTINO Enzo	
M. FOATELLI Jean-Claude	
M. CASALTA Jean-Philippe	
M. BASTIANELLI Francis	
M. VANNI Alain	
Mme MURRUCCIU Karine	

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention émanant du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Ornano-Sartenais-Valinco-Taravo.

Les statuts du PETR prévoient ce type de contribution comme le stipule l'article 14, alinéa 4 : « les ressources du PETR sont composées des subventions de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région, du Département et des Communes ».

Un barème en fonction de la population des Communes (seuil population INSEE 2015) a été approuvé par le Conseil Syndical du PETR lors de la réunion du 24 juillet 2019.

Pour les Communes de 100 à 499 habitants dont la Commune d'Olivese, la participation demandée est de 700 €.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que si l'ensemble des Communes sollicitées acceptent de participer, la somme allouée au PETR atteindrait 35 000 €.

- **Vu** la Délibération N° CS 2019-016 du Conseil Syndical du PETR en date du 24 juillet 2019 relative à la demande de subventions aux Communes du territoire Ornano-Sartenais-Valinco-Taravo.

Monsieur le Maire précise qu'il est favorable à allouer cette subvention, selon lui nécessaire au fonctionnement du PETR étant donné les difficultés qu'a cette structure à se stabiliser financièrement (attente de financements).

Monsieur le Maire rappelle enfin que c'est en sa qualité de 1^{er} vice-président du PETR qu'il avait proposé de solliciter les Communes afin d'abonder la trésorerie du PETR.

Le Conseil municipal après avoir ouï Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- **Décide** d'allouer la somme de 700 € au PETR Ornano-Sartenais-Valinco-Taravo.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes à intervenir pour l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,

Le 10/07/2020

Le Maire

Jean-Luc MILLO

